21e ANNÉE N° 1061 PARAIT LE SAMEDI 13 MAI 1905

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaire

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION

12, rue de l'Horloge

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grands annonces et les annonces répétées ont traite de gré à gré

Ministres en ballade

Les ministres se sont « égaillés », ce dernier dimanche, comme une bande de moineaux. M. Berteaux, accompagné de M. Clémentel, ministre des colonies s'en fut se promener à Poissy, qui est une importante localité de son fief électoral de Seine-et-Oise. M. Clémentel, lui, est dédéputé de Riom. Ça ne fait rien, expliqua le ministre de la guerre ; quoique député de l'Auvergne, M. Clémentel pourrait être citoyen de Seine-et-Oise (?).

A la suite de cette importante déclaration, le ministre de la guerre et celui des colonies visitèrent l'hospice et la caserne. Ils goûtèrent à la soupe du soldat, qui fut trouvée tout à fait ragoûtante ; ensuite ils allèrent achever le déjeuner au marché couvert.

Au champagne, le ministre des colonies rendit à son collègue sa politesse du matin. Il célébra ses mérites ; il dit qu'on lui avait « confié l'épée de la France » et que sous sa direction l'armée restera fidèle observatrice de la Constitution.

M. Berteaux, prenant ensuite la parole, déclara qu'il naquit à l'existence ministérielle « dans « un moment critique, alors « qu'on exploitait avec une sa- « vante habileté les moyens « d'entretenir dans l'armée une « malsaine et épouvantable agi- « tation et des sentiments de « haine ».

Naturellement le ministre-agent de change prétend avoir changé tout cela et avoir rétabli dans l'armée la bonne camaraderie.

Ensuite, et ça ne pouvait manquer, le ministre de la guerre a parlé de la séparation des Eglises et de l'Etat. Le ministre de l'agriculture, ceux des travaux publics et de la marine s'en occupent bien, ne peut-il le faire aussi ?

Il a dit, à ce sujet que si l'Eglise voulait se servir de son autorité morale pour combattre la République, il saura s'armer pour faire respecter les lois du pays. Ne tient-il pas l'épée de la France !

A Auxerre, ce fut M. Bienvenu-Martin qui parla de la séparation.

Au banquet qui lui fut offert on l'avait déclaré le « diligent ouvrier » de l'émancipation de la conscience humaine.

Quant à M. Dubief, ministre du commerce, il était allé à Lille porter la bonne parole en compagnie du célèbre Mascuraud.

A la présentation des membres de la Loge maçonnique, le F.·. Debierre, adjoint au maire, déclara que les FF.·. poursuivaient un but glorieux, élevé, rayonnant ; qu'ils étaient les représentants de l'indépendance morale, de l'émancipation sociale de l'humanité, les pionniers de la République universelle, de la justice sociale, etc.

Le F.·. Dubief répondit au F.·. Debierre que, franc-maçon lui-même, il savait que la franc-maçonnerie avait rendu et rendrait encore de grands services.

Un point, c'est tout.

Pas tout à fait, car M. Bérard qui n'est que sous-ministre, faisait à Villebois, dans l'Ain, l'inauguration d'un groupe scolaire. On ne nous dit pas s'il a parlé de la séparation, mais il est probable que le sous secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones ne s'est pas privé de discourir sur ce sujet.

Il est des gens qui préféreraient qu'il s'occupât davantage de mieux assurer le fonctionnement des services postaux, télégraphiques et téléphoniques qui laissent plutôt à désirer.

VARIÉTES

Nous cueillons dans un journal musical, l'amusante pochade en vers signée Giovanni, sur les difficultés qu'éprouvent Messieurs les chefs de société à réunir leur personnel.

Cette étude prise sur le vif est la peinture exacte de ce qui se passe dans toutes les sociétés d'amateurs qu'elles soient de Carpentras, ou de Crétigny-les-Andouilles.

Nous la signalons à l'attention de Messieurs les musiciens Bas-Alpins.

Une répétition de Musique D'AMATEURS DANS UNE PETITE LOCALITE

L'heure vient de sonner. La salle de musique
Attend les amateurs plus ou moins en retard ,
Sur quatorze qu'ils sont aucun d'eux ne se pique
De se rendre à l'appel à huit heures et quart ;
L'un n'avait pas soupé, l'autre vient de voyage,
Celui-ci tout le jour a souffert d'une dent,
Celui-là n'avait pas sa femme en son ménage,
Un autre avait perdu le **ton** de l'instrument,
Ils ont tous des **motifs** qui leur servent d'excuse,
Pour n'être pas présents au moments de l'appel ;
Pour l'amende chacun hautement se récuse,
Nul ne veut la payer, de tous l'avis est tel.
Sur ce grave sujet, qu'avec force on discute,
Le chef lassé finit par fléchir sous le poids,
En leur disant ; Messieurs, cessons toute dispute,
Le **Réglement**, ce soir, reconnait tous vos droits.
On prend les instruments, chacun souffle, prélude,
C'est un bruit discordant à rendre un sage fou ;
Grosse caisse et **tambour** font aussi leur étude,
Dans ce flot musical on entre jusqu'au cou.
Le chef frappe des pieds et crie à perdre haleine.
Tout ce bruit le rend sourd, il n'entend plus sa voix
Les instruments, enfin, après beaucoup de peine,
Cessent de déchirer les tympans aux abois.
Le chef annonce haut ; le numéro quarante !
Non, non, dit un **piston**, le numéro quarante-sept.
Non, quinze; dit un autre ; onze, dix ! seize ! trente !
Chacun choisit le sien pour faire un tout complet,
Encor nouveaux débats et nouvelles chicanes :
— Jouez chacun le vôtre et qu'il soit fait ainsi,
Dit le chef en fureur... vous êtes tous des ânes,
En ton de **mi** bémol, en **ré** tout comme en **si**,
— Laissez donc tous les droits à celui qui **gouverne**
S'écrie en nasillant le quatrième **alto**.
— Tais-toi, lui dit la **basse**, et souffle ta lanterne,
Cache ton instrument sous ton vieux paletot.
— Au fait, dit le **trombone**, ici chacun est libre.
De choisir à son gré le morceau qui lui plait.
— Quand tu fais des **solos** tiens mieux ton équilibre,
Lui dit le **baryton** d'une voix en fausset.
— Et toi souffle moins fort, tu me romps les oreilles,
Depuis que j'ai l'honneur de t'avoir pour voisin.
— Crois-tu donc, vieux soiffeur, faire ici des mer- [veilles ?
Va, tu ferais bien mieux d'aller cuver ton vin !
— Cuver mon !... veux-tu que sur ta maigre face
J'applique mes cinq dogts ?—Sont-il prores ? maraud !
— Tu peux t'en assurer, et s'ils ont de la crasse.
C'est qu'ils en auront pris sur ton sale museau.
Au moment où sa main se lève pour s'abattre.
Une **basse** aux aguets la saisit vivement ;
Un **bugle** et deux **cornets** vite accourent, puis ; [quatre
Pour calmer des héros le courroux discordant.
— Messieurs, numéros vingt ! dit le chef en colère ;
Y sommes-nous ?... un deux ! J'ai perdu mes cartons,
Dit le **piston solo**, cherchant partout à terre,
Mais je le sais par cœur, de moi je vous réponds.
Le premier **bugle** en **si** n'a plus son embouchure,
Mais il prétend qu'il peut jouer sans son secours.
— Dix heures ! dit le chef ; messieurs c'est la clôture
Je suis content de vous... revenez dans trois jours.
Après ces quelques mots d'une rare éloquence,
Chacun quitte la salle à peu près satisfait,
Mais en gagnant son lit il se promet d'avance
De faire une autre fois ce qu'il a déjà fait.
Elèves, amateurs, chez qui l'orgueil pénètre,
Veulent un réglement qu'ils ne suivent jamais :
Le plus sot veut donner des leçons à son maître,
Et payer par l'oubli ses soins et ses bienfaits.

Giovanni.

Chronique Locale
ET RÉGIONALE

—o—

SISTERON

Fête patronale. — On commence à en causer. Le bruit court à la vitesse d'un auto qui vient de faire un mauvais coup, que le programme

---

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

N° 16

LE SECRET DU PERE ANSELME

PAR

Henry DURLAND

III

La Comtesse Alice de Durcourt

Georges Lefort devait conserver de cet entretien une impression pénible, et maintenant il avait hâte de terminer le portrait de la comtesse.

Quoique très jeune encore et vivant en dehors du mouvement parisien, c'est-à-dire de ce que l'on est convenu d'appeler « la grande vie », Georges n'était pas assez naïf pour ne pas avoir compris dès les premières séances de pose que son modèle ne le voyait pas précisément avec indifférence.

Il n'ignorait pas que les femmes du monde sont surtout coquettes et que souvent, par simple caprice de désœuvrement, elles s'amusent des battements d'ailes de ces pauvres papillons qui viennent se brûler à la flamme attirante de leurs yeux ; de leurs propos aussi, tombant irréfléchis, inconséquents, inconscients de leurs lèvres rouges et souriantes.

Il savait enfin que les caprices ne sont pas toujours à la surface seulement de ces âmes féminines, de ces états d'ames plutôt. Des passions sérieuses, redoutables. sont quelquefois au bout de ces « flirtages » innocents.

Et c'est pourquoi la comtesse Alice lui faisait peur. Il se demandait maintenant — non par fatuité, mais par crainte de l'avenir, — comment il allait s'y prendre pour se tirer de la situation dans laquelle le hasard l'avait placé.

Car une autre pensée l'occupait seule. Depuis le jour où, pour la première fois, à travers les maigres et poussiéreux feuillages de la Cité des Fleurs, il avait aperçu la jolie tête de Rosette, il n'avait plus eu qu'un rêve : celui de revoir la jeune fille ; c'est que pour la première fois aussi, quelque chose de nouveau, d'inconnu, de délicieux avait battu dans son cœur ; il avait senti que désormais son sort, sa vie entière étaient liés à celle qui avait produit sur lui une impression si profonde.

Et il avait revu Rosette : il avait eu le courage de lui parler, de lui avouer un peu de ce qui se passait en lui, et Rosette, contrairement à ses appréhensions, ne l'avait pas repoussé. Certes, elle avait mis dans ses réponses une excessive réserve, ne laissant paraître que l'étonnement que lui causait l'audacieuse démarche du jeune peintre, et cela sur un ton gai, quelque peu ironique même, mais cet accueil même ajoutait un charme de plus à l'idéal que s'était forgé notre artiste, et lorsque Rosette lui déclara enfin que les devoirs d'intérieur l'obligeaient à mettre un terme à l'entretien, Georges la quitta plus impressionné, plus tendrement ému, plus épris que jamais.

Et il l'avait revue encore le lendemain, puis les jours suivants. Hélas ! Plus il s'attachait avec ivresse à ces quelques instants de chaste extase pendant lesquels il lui était permis de noyer ses regards dans les grands yeux bleus de celle qui avait inconsciemment pris toutes ses rêveries d'artiste. toutes ses pensées et désirs d'homme, plus devait être terrible la réalité en face laquelle allait le placer brusquement Rosette. Leur mariage était impossible, lui avait-elle déclaré ; elle était décidée à ne plus le revoir, et très sérieusement cette fois elle lui avait fait comprendre qu'elle lui en voudrait s'il ne lui obéissait pas.

Rosette perdue pour lui ! Georges se demanda un moment s'il n'allait pas devenir fou. Jamais pareille hypothèse ne sétait présentée à son esprit : d'elle il avait rêvé les serments éternels, les paroles les plus douces, les plus voluptueuses, laissant entrevoir le bonheur des joies futures ; et en un mot était tombé de ses lèvres comme pour briser en une seconde l'échaffaudage entier de ce bonheur, de ces joies ! Jamais ! il ne la reverrait jamais ! C'est elle qui l'avait dit, c'est elle qui l'ordonnait !

(*à suivre*)

Henry Durland.

© VILLE DE SISTERON

sera agrémenté d'une course de taureaux et d'une course de... midinettes.

Touristes des Alpes. — L'orchestre symphonique active ses répétitions en vue d'un grand bal que la société se propose d'offrir à ses membres honoraires.

Foire. — Comme il arrive trop souvent, la pluie est venue jeter sa note humide au milieu des transactions qui s'annonçaient sous les plus heureuses auspices. Malgré que les cochons eussent été parqués au cours St-Jaume à la grande satisfaction des habitants de la rue Saunerie, les commerçants de la luxueuse rue de Provence n'ont pas eu trop à se plaindre de ce changement de domicile du compagnon de St-Antoine et les affaires auraient marché à la satisfaction générale, si le temps n'était pas venu tout gâter.

Club Alpin. — Organisation : MM. Tardieu pharmacien, président ; Bedel inspecteur de Eaux et Fôrets, vice-président ; Ravoux négociant, trésorier ; Brunet secrétaire à la Sous-Préfecture, secrétaire.

Chefs d'excursions : Bouisson, rentier ; Béquart, notaire ; Béccarud, commis des Postes et Télégraphes ; Chauvin, huissier ; Clergue, libraire ; Chauvin, économe ; Giraud fils, greffier ; Giraud, secrétaire à la mairie ; Heiriès, ancien notaire ; Lapeyre, conducteur des Ponts et Chaussées ; Lieutier, gérant du *Sisteron-Journal* ; Martin, secrétaire à la Sous-Préfecture ; Roy, chef de la maison d'arrêt ; Roubaud, bijoutier ; Chantemés, télégraphiste ; Roubaud, receveur de l'enregistrement ; Sarron, gérant du *Publicateur* ; Vias, étudiant en droit.

Guides : Bouvéris, Noireclère, brigadiers des Eaux et Fôrets : Briançon, cantonnier.

Le club effectuera sa première sortie demain dimanche, au pic de Gache 1358 mètres d'altitude : 20 kilomètres (aller et retour). Départ place de la mairie à 5 heures du matin, dépense 1 fr. 50.

Excursion projetée pour le 4 juin « Ganagobie », chemin de fer jusqu'à Peyruis, 1 h. 3/4 d'ascension. Les dames pourront prendre part à cette excursion.

Excursions en perspectives : Les Pérouriès (Valbelle), les gorges de Méouge, Lure, le Mont Ventoux, le lac d'Allos, le Lautaret, la Fontaine de Vaucluse, Turin, Genève.

Tous renseignements concernant ces excursions seront portés à la connaissance des sociétaires ultérieurement.

Trouvé mort. — Le nommé Rossi, marchand ambulant, a été trouvé mort dans la chambre qu'il occupait, rue Deleuze. Le décès paraissait remonter à quatre jours. L'inhumation a eu lieu après les formalités d'usage.

Passage de troupes. — Mardi était de passage dans notre ville une compagnie du 14e bataillon de chasseurs alpins, en garnison à Grenoble et se rendant au camp des Fourches, près Nice, pour effectuer des travaux de route.

P.-L.-M. — *Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P.-L.-M.* — La Compagnie délivre toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille pour effectuer entre 1re, 2e et 3e classes, des voyages circulaires à itinéraires tracés par les voyageurs eux mêmes avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les familles 50 0/0 du Tarif général.

La valadité de ces carnets est de : 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres ; 45 jours de 1501 à 3000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3000 kilomètres. Elle peut-être prolongée deux fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 100 /0 du prix prix du carnet. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Marché d'Aix

du **11 Mai** 1905

Bœufs limousins	1 72	à	1 78
— Gris	1 65	à	1 68
— Afrique	1 75	à	» »»
Moutons du pays	2 08	à	2 12
— gras	»»	à	» »»
— de Barcelonnette	»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
— de Riez		à	» »»
Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 80	à	» »»
— Réserve			

SAVON du CONGO **Exiger le nom Victor Vaissier**

On demande un apprenti à l'Imprimerie du Journal.

ETAT-CIVIL

du 5 au 12 Mai 1905.

NAISSANCES

Foglio Henri-Baptistin-François,
Justet Louis-Cyrille-Baptistin.

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Amayenc Gustave, 65 ans.
Rossi Louis, 36 ans.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes.)

VENTE
par Expropriation

Il sera procédé le **mercredi sept Juin** *mil-neuf-cent-cinq à* **neuf** *heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de* **Sisteron**, *au palais de Justice, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés situés sur les territoires des communes de* **Volonne** *et de l'* **Escale**.

Immeubles situés à Volonne

PREMIER LOT

Labour au quartier des Demesses confrontant du nord Drivoy, du midi Nicolas et du couchant le chemin de Sourribes, d'une contenance d'environ 88 ares, numéros 387, 386 et 387 de la section A.

Mise à prix **Quarante** francs.
ci..... **40** francs.

DEUXIEME LOT

Pré au quartier de Sainte-Catherine au lieu dit Feymui numéro 1358 de la section B. confrontant du nord Roman, du midi Roux et le vallon, d'une contenance d'environ 11 ares 4 centiares.

Mise à prix : **Quarante** francs.
ci..... **40** francs.

TROISIEME LOT

Prairie au quartier de Feymui d'une contenance d'environ 4 ares 94 centiares, numéros 1365 de la section B. confrontant du nord Paul et Michel et du levant la route neuve.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

QUATRIEME LOT

Maison située au quartier de la Baume, composée de cuisine, 1e étage avec galetas et une cave au-dessous, confrontant du levant la rue et du nord Marrou, numéro 145 de la section E.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci.....**100** francs

CINQUIEME LOT

Pré et Jardin où se trouve un mauvais corps de bâtiment ayant servi de tannerie sis au village de Volonne, quartier de la Baume, confrontant du midi Amenc et du nord Amayon, d'une contenance d'environ 10 ares, numéros 25 et 35 de la section D.

Mise à prix : **Quarante** francs.
ci..... **40** francs.

SIXIEME LOT

Petite **maison** située à Volonne, au quartier de la Baume, composée d'une écurie et grenier à foin, confrontant du levant la rue, du midi Mégy, numéro 144 de la section E.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

SEPTIEME LOT

Remise sise à Volonne, quartier de la Baume avec vague, confrontant du nord le communal et du midi Sylvain, numéros 133, 130p. de la section E.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

HUITIEME LOT

Corps de bâtiment servant de grenier à foin sis à Volonne au quartier de la Baume, confrontant du midi la rue et du couchant Giovani, numéro 133 de la section E.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs

Immeubles situés à l'Escale

NEUVIEME LOT

Maison sise à l'Escale, hameau de Aco de l'Oste qui se compose de diverses pièces, écurie, cave et grenier à foin, confrontant, du nord Boyer du midi Trabuc, numéro 164 de la section B.

Mise à prix : **cinquante** francs.
ci.....**50** francs.

DIXIÈME LOT

Propriété au quartier des Croues confrontant du levant le vallon, du midi Plume, de la contenance d'environ 11 ares 10 centiares, numéros 863 et 864 de la section B.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

ONZIÈME LOT

Propriété sise au quartier des Auches, numéros 766 et 767 de la section B, confrontant du levant Bourillon, du midi Jullien, d'une contenance d'environ 2 ares 72 centiares.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci.....**10** francs.

DOUZIÈME LOT

Labour au quartier des Graves, numéro 235 de la section B. d'une contenance d'environ 4 ares 19 cent., confrontant le communal et la Grave.

Mise à prix : **cinq** francs.
ci..... **5** francs.

TREIZIEME LOT

Labour sis au quartier du Seire, numéros 131 et 138 de la section D d'une contenance d'environ 89 ares 20 centiares, confrontant du couchant le canal, du nord la veuve Trabuc.

Mise à prix : **cinq** francs.
ci.....**5** francs.

QUATORZIEME LOT

Propriété sise au quartier de Champferrier au lieu dit les Arbousses divisé en trois parcelles par le chemin la route et le canal, numéros 226, 227 246, 247 et 259 de la section D. d'une contenance d'environ 1 hectare 6 ares 15 centiares, confrontant du nord le canal, du midi, la route.

Mise à prix : **Cinq-cents** francs.
ci.....**500** francs.

QUINZIEME LOT

Labour et bois au quartier du Petit Rut, numéros 180 et 244 de la section A. d'une contenance d'environ 1 hectare 45 centiares, confrontant du nord Avril Adrien, du midi Blanc.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci.....**20** francs.

Après la vente au détail les 9me, 10me 11me, 12me, 13me, 14me et 15me lots pourront être réunis en un seul lot sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de 1° la dame Dulcia **Daumas**, sans profession, épouse Séraphin **Boyer**, 2° de Séraphin **Boyer** agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, propriétaire demeurant et domiciliés tous deux ensemble à l'**Escale**, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux.**

Contre la dame Alexandrine-Thérésine **Garcin** veuve **Tivolier**, sans profession, demeurant et domiciliée à **Constantine** (Algérie).

Suivant procés-verbal de Etienne, huissier à Volonne en date du treize février mil-neuf-cent-cinq enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le premier mars mil neuf-cent-cinq vol. 46, Nos 2 et 3.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles pour raison d'hypothèque légale, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux**, avoué à Sisteron poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
(Successeur de Me BASSAC.)

Adjudication
VOLONTAIRE

Le **Dimanche 28 mai 1905 à deux heures** *après-midi à* **Sisteron** *en l'étude et par le ministère de Me* **Béquart** *notaire à Sisteron, il sera procédé à la*

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

des immeubles ci-après désignés appartenant indivisément aux Dames **Viguier Châtillon** *de Ribiers et situés sur le territoire de la commune de* **Ribiers** *(Hautes-Alpes).*

DESIGNATION

Un Vaste Domaine

dit "LES AUTARETS"

comprenant bâtiments d'habitation, bâtiments d'exploitation, prés, labours bois, blâches, etc., relevé dans son ensemble au cadastre de la commune pour une contenance d'environ 61 hectares.

Dans la vente sont compris les capitaux vifs et morts attachés à l'exploitation d'une valeur approximative de **4000** francs.

Mise à prix : Vingt mille francs
ci . . . . . 20.000 francs

Pour tous renseignements s'adresser à Me **L. Béquart** *notaire, rédacteur du cahier des charges.*

Pour extrait :
L. BÉQUART.

Etude de Me J. TURCAN
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
et Volontaires

Le dimanche quatorze mai mil-neuf-cent-cinq *à* **trois** *heures du soir en l'étude et par le ministère de Me* **Turcan**, *notaire à Sisteron, il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés appartenant à Mademoiselle Marie-Louise* **Fabre,** *domestique demeurant à Marseille et Madame Rose-Jeanne* **Richaud**, *sans profession, demeurant à Sisteron veuve de Monsieur Louis* **Fabre.**

DESIGNATION

Immeubles appartenant à Mademoiselle Fabre

PREMIER LOT

Vigne arrosable sise à Sisteron, quartier des Coudourets, numéros

© VILLE DE SISTERON

719, 720 de la section B. contenant 5 ares 40 centiares.

Mise à prix : **Quatre-vingt** frs, ci..... **80** francs.

DEUXIEME LOT

Labour à Sisteron, quartier de Defends Martin, numéro 1526 section B. contenant 33 ares 40 centiares.

Mise à prix : **Cinquante** francs. ci..... **50** francs.

TROISIEME LOT

Labour à Sisteron quartier de Soleihet, numéro 480 p. section A. contenant 86 ares 68 centiares.

Mise à prix : **Neuf-cent-vingt-cinq** francs.
ci.....**925** francs.

QUATRIEME LOT

Pré et **vigne** arrosable au quartier du Plan Leydet, numéros 19, 24 section B. contenant 12 ares 72 centiares.

Mise à prix : **Deux-cent-quatre-vingt-dix** francs.
ci..... **290** francs.

Immeuble appartenant à Madame Veuve Fabre

LOT UNIQUE

Labour et **olivette** à Sisteron, quartier d'Eygatières, numéros 925, 926, 927 section F. contenant 36 ares 80 centiares.

Mise à prix : **Cinquante** francs. ci..... **50** francs.

JOUISSANCE IMMÉDIATE

Pour tous renseignements s'adresser à Me TURCAN, notaire, dépositaire du cahier des charges.

J. Turcan, notaire.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire à Sisteron
Successeur de Me BASSAC

ADJUDICATION
VOLONTAIRE

Le **dimanche 14 mai** mil-neuf-cent-cinq à **deux** heures après-midi en l'étude et par le ministère de Me **Béquart** notaire à Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, situés à **Sisteron**, appartenant à M Jules **Chauvin**, propriétaire à Sisteron.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une **maison** située rue de la Coste comprenant rez-de-chaussée, premier étage, cour, étables, caves et grotte, confrontant dans son ensemble Siard et rues.

Mise à prix : **Douze cents** frs.
ci. .....**1200** francs.

DEUXIEME LOT

Propriété en nature de labour au quartier du Touert, confrontant au levant Silvestre et Giraud, au midi chemin, au couchant Maldonnat, au nord route de Noyers, relevée au cadastre de la commune sous les numéros 813 et 814 de la section D. pour une contenance de 25 ares 70 cent.

Mise à prix : **Quatre cents** frs. ci..... **400** francs.

TROISIEME LOT

Propriété avec bâtiment au quartier de Saint-Pierre-le-bas, confrontant au levant Isnard, au midi la route au couchant Thélène, au nord Richaud, relevée au cadastre de la commune sous les numéros 644 à 647 de la section C. pour une contenance de 1 hectare 17 ares 40 centiares.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci..... ... **100 francs**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BÉQUART.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

Par jugement du dix mai 1905, le Tribunal a déclaré en état de Liquidation judiciaire la nommée Anastasie **Amouric** épouse **Trabuc**, négociant en confection.

Monsieur Favier est nommé Juge-Commissaire, et le sieur Giraud Jules Liquidateur provisoire chargé d'assister le débiteur.

Les créanciers sont convoqués à se réunir le vingt-quatre mai mil-neuf-cent-cinq à 10 heures du matin pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection des contrôleurs.

P. le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Félix THELÈNE
Avocat-Avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT
de jugement de Séparation de Biens

Par jugement contradictoire du Tribunal civil de première instance de Sisteron, en date du deux mai mil-neuf-cent-cinq, la dame **Richaud** Louise, sans profession, épouse de Monsieur **Faure** Frédéric, ancien négociant avec qui elle est domiciliée et demeure à Sisteron, ladite dame, admise au bénéfice de l'Assistance Judiciaire suivant décision du Bureau de Sisteron, en date du trente septembre mil-neuf-cent-quatre, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, délivré par l'avoué soussigné et celui de la dame **Richaud** épouse **Faure**.

Sisteron, le 9 mai 1905.

F. THÉLÈNE.

Dûment enregistré.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayer en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A VENDRE
à l'amiable

1er lot. — Une *propriété* labourable, quartier du Thor.

2e lot. — Une *olivette* à Mongervis.

3e lot. — Une *propriété* arrosable à Sarrebosc, complantée en vigne.

4e lot — Une *propriété* arrosable, quartier de la Beaume.

5e lot. — Une *propriété* en nature de labour, au quartier de Cot-de Catin.

6e lot. — Un bosquet situé sur le terroir de Mézien.

S'adresser à M. Jean EYSSERIC, propiétaire à Sisteron.

HUILES

M. Henri **Estublier**, marchand *d'Huiles à Sisteron, rue Saunerie*, à l'honneur d'informer le public qu'il tient les huiles pour *friture de 1re qualité*, complétement *démargarinées* et *filtrées*, ne pas confondre avec tant d'autres huiles mises en vente qui sont mal saines.

Spécialité
pour les Huiles d'Olives
Essayez, vous en jugerez ! !

Il offre également les **cafés** torréfiés extra.

Bulletin Financier

L'attitude plus conciliante de la presse anglaise à l'égard de la France, à propos de la question de neutralité, a provoqué sur notre marché une légère détente.

En tête des fonds d'Etat, notre 3 o|o se relève à 99.22 au début, pour revenir ensuite à 99.17. L'Extérieure se traite de 91.05 à 91.15 Italien, 106.30. Les fonds russes se montrent très fermes, le 3 o|o 1901 à 73.65 et le 1896 à 71.45

Bonne tenue des valeurs de crédit. Le Comptoir d'Escompte se retrouve à 655 et la Société Générale à 641. Le dépouillement des souscriptions aux 100,000 actions nouvelles de la Société Générale ne sera terminé que dans quelques jours, mais on sait déjà que plus de 10.000 souscripteurs ont souscrit pour plus de 205,000 actions.

En valeurs industrielles, on traite la Capilitas à 54.25. Saint-Raphaël est en hausse à 148 fr. Mines d'or en légère reprise. New Kaffirs demandée à 42 50.

Les Maladies sont Coûteuses !

Il est souvent impossible d'éviter une maladie, mais pourquoi la laisser s'aggraver puisque nous avons sous la main l'EMULSION SCOTT à l'huile de foie de morue, ce remède si efficace contre toux, rhume, affections des poumons, du sang et de la peau ? L'EMULSION SCOTT contient une forte proportion de la meilleure huile de foie de morue de Norvège ; mais, en raison de la perfection du procédé employé pour opérer le mélange et aussi de l'addition des revivifiants hypophosphites de chaux et de soude, l'EMULSION SCOTT est trois fois plus efficace que l'huile ordinaire et entièrement exempte de l'insupportable goût de poisson ; c'est pourquoi, enfants et adultes en deviennent vite amateurs !

L'EMULSION SCOTT se trouve être, aussi, on ne peut plus économique, car la plus petite dose en est incomparablement plus effective qu'une pleine cruche même de ses soi-disant imitations "bon marché", si "bon marché" que non seulement elles ne sauraient vous guérir mais pas plus vous soulager. Epargnez-vous tourments et dépenses et, pour cela, prenez l'EMULSION SCOTT ; elle est sans rivale ! Voici du reste ce qu'en pense Mr le Dr Joly de Fauquembergues : Elle est tout indiquée pour suralimenter les phtisiques ou tuberculeux, pour réconforter les convalescents, anémiques, lymphatiques ou neurasthéniques : elle a de plus une action directe sur la gorge, les poumons, le sang, les os et se montre le remède souverain contre asthme, bronchite, toux, scrofule, rachitisme, etc., aussi bien chez les enfants que chez les adultes.—Dr Joly.

Faites-en donc tout au moins l'essai, vous en serez enchanté ! Nous nous tenons, à cet effet, à votre disposition pour vous envoyer un échantillon si, tout en mentionnant ce journal, vous voulez bien nous faire parvenir 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT (Delouche & Cie), 356, rue St-Honoré, Paris.

Le Sel **Cérébos** est un aliment précieux pour le cerveau les nerfs et le sang

Dépôt : Droguerie A. TURIN. Sisteron

LECTURES POUR TOUS

L'image est l'accompagnement obligé du grand reportage tel que le réclame aujourd'hui le public. Aussi n'est-il pour ainsi dire pas une page des **Lectures pour Tous** où le texte ne soit animé par une saisissante illustration artistique ou documentaire. Et quelle variété dans les sujets que traite chaque mois l'attrayante revue populaire de la Librairie Hachette et Ce ! Tous les pays et tous les temps, toutes les grandes questions actuelles ont leur place dans les articles de vulgarisation au de curiosité que publient les **Lectures pour Tous**. Aucune publication ne peut rivaliser avec cette merveilleuse revue de famille, accessible à tous par son prix modique.

Lisez le sommaire du N° de **Mai**.

Les peintres victimes de leur art. — Les fleurs, gaîté de la ville. — Comment Paris reçoit les souverains. — Le gardien du cratère nouvelle. — *Ruses ou félonies ? Ce qui est permis, ce qui est défendu à la guerre. — Le tigre maître de la jungle. Ce qu'on entend au Salon*, dessins d'ABEL FAIVRE. — *Une école où l'on n'est jamais. — Si le colon vient à manquer. — La cuisine aux explosifs. — Dans la gueule du loup*, roman,

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

---

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS et la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS

La grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS PERNOT
DIJON-PARIS
LYON-MARSEILLE
BORDEAUX-LILLE
L'ISLE-s/-SORGUE
GENÈVE
(5 Usines).
GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernot
AMANDINE de PROVENCE
FLEUR DES NEIGES
SORBET
SUGAR PERNOT
le Pjou-Pjou
Madrigal Pernot
PETIT BEURRE GAMIN
DERNIÈRE CRÉATION
SENORITA
CIGARETTE FOURRÉE

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Franco à l'essai. — Spécimen des
MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500.000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfévrerie, Réparations. *Gratis et Franco Tarifs illustr.*
On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

Sisteron. — Imprimerie A. Turin.

Le Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

PLOMBERIE - ZINGUERIE - FERBLANTERIE

Albert Clément

× Rue Droite, **SISTERON** (Basses-Alpes) ×

M. CLEMENT informe sa nombreuse clientèle qu'après d'actives recherches et d'essais multipliés, il vient de créer et mettre en vente un appareil "fumivore" dont il garantit la complète efficacité.

Le paiement n'aura lieu qu'après le succès.

Le bain d'étamage à l'étain fin, aura lieu tous les 1e jeudis du mois.

Installation d'Eau, de Pompe et d'Acétylène - Travaux de Bâtiment

Ustensiles de Ménages - Chauffage et Eclairage

Vitrerie - Alcool, Essences, Huile de Lin, Esprit de Sel

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MERIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

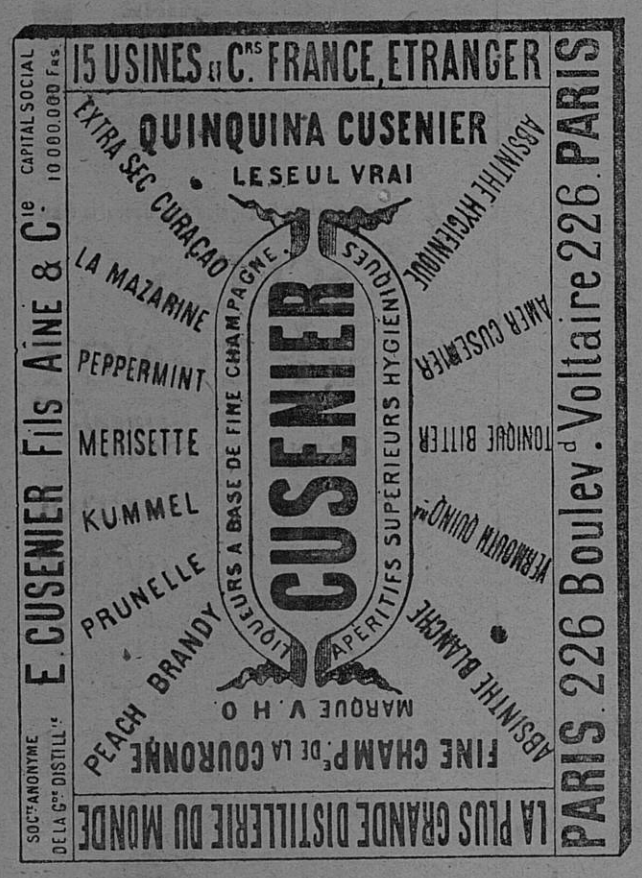

ON DEMANDE un APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal

Savonneries à vapeur du « Fer à Cheval »

J.-B. PAUL

MARSEILLE

1er Prix Médaille d'Or à l'Exposition de Marseille 1890

MARQUE DÉPOSÉE

LE FER À CHEVAL

Grand prix d'honneur hors concours à l'Exposition de St-Etienne 1895

Exposition Universelle de Paris 1900 : Medaille d'Or

Aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, nous ne saurions trop recommander l'emploi du savon garanti pur 72 0/0 d'huile et alcali, marque « Le Fer à Cheval ».

Se méfier des nombreuses contrefaçons ou imitations

Bien exiger que chaque morceau ou barre porte d'un côté la marque « Le Fer à Cheval » et de l'autre J.-B. Paul.

Il n'existe qu'une seule marque de savon « Le fer à « Cheval ».

A. BASTIDE,

AGENT GÉNÉRAL -- MANOSQUE (Basses-Alpes)

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

PAPETERIE DE LUXE

Horlogerie -- Bijouterie -- Orfèvrerie

AUBERT

Rue du Glissoir

(ancienne Maison Ghrestian)

— SISTERON (B.-A.) —

ASSORTIMENT COMPLET DE BIJOUX POUR MARIAGE

Bronzes d'Art et objets de fantaisie pour cadeaux

Réparations très soignées *par M. AUBERT fils, ex-élève diplômé de l'Ecole d'horlogerie de Cluses et Lauréat des ouvriers d'art.*

— **Prix Modérés** —

A LOUER

JOLI PETIT MAGASIN

pouvant servir à tout commerce

A VENDRE

VITRAGES EN BON ÉTAT

s'adresser au bureau du Journal.

VINS EN GROS

Grande Baisse de Prix

Bon Vin de Table à 20 fr. l'hecto

s'adresser M, FIGUIERE, route de Noyers, Sisteron.

ON PORTE A DOMICILE

En vente à la Droguerie TURIN à Sisteron

Le Gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON